



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Annonce de liquidation partielle

Date de publication: SHAB 09.06.2023

Date de fin de visibilité prévue: 09.06.2024

Numéro de publication: FM09-0000000270

Entité de publication

AXA BVG-Stiftung Westschweiz, Winterthur, (AXA LPP Foundation Suisse Romande, Winterthur) (AXA Fondazione LPP Svizzera romanda, Winterthur) (AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur), General Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur

Avis de liquidation partielle de AXA BVG-Stiftung Westschweiz, Winterthur

Organisation concernée:

AXA BVG-Stiftung Westschweiz, Winterthur
CHE-109.405.059
c/o: AXA Leben AG
General Guisan-Strasse 40
8400 Winterthur

Indications sur la liquidation partielle:

Motif de la liquidation partielle : Remplir les conditions requises par les dispositions du règlement de liquidation partielle de la AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur (ci-après "la Fondation").

Jour de référence de la liquidation partielle : 31.12.2021

Le Conseil de fondation a adopté le plan de répartition correspondant par décision du 28.03.2023.

Comme le prévoit le Règlement applicable à la liquidation partielle, les groupes de personnes qui, en raison de la dissolution de leur contrat d'affiliation entre le 31.12.2021 et le 30.12.2022, ont été transférées collectivement à la même nouvelle institution de prévoyance ont droit à leur avoir de vieillesse et bénéficient aussi d'un droit collectif proportionnel à la réserve de fluctuation de valeur et aux provisions techniques de la Fondation. Le transfert des droits à la nouvelle institution de prévoyance est effectué dans les 20 jours suivant l'entrée en force du plan de répartition.

Les parts revenant aux personnes assurées, aux rentiers et aux rentières qui restent dans la fondation restent comptabilisés dans la Fondation.

Les commissions de prévoyance du personnel (CPP) de tous les collectifs partis entre le 31.12.2021 et le 30.12.2022, les CPP de tous les collectifs restants ainsi que les retraités

ont été informés personnellement de la liquidation partielle par courrier daté du 25.05.2023.

De plus amples informations sur la liquidation partielle sont disponibles sur www.axa.ch/liquidation-partielle.

Numéro de téléphone pour prendre contact : +41 21 341 38 58

Remarques juridiques complémentaires:

Jusqu'au 30.06.2023, les personnes concernées par la liquidation partielle (l'ensemble des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes) peuvent, dans le respect de la protection des données, consulter les documents déterminants pour la liquidation partielle et faire éventuellement opposition par écrit à la décision prise par le Conseil de fondation en précisant le motif.

Pour des raisons d'organisation, il est impératif de s'annoncer à l'avance pour une consultation : +41 21 341 38 58

Les oppositions écrites doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AXA

Case postale 300

8401 Winterthur

Délai : 20 jours

Fin du délai: 30.06.2023

Point de contact:

AXA BVG-Stiftung Westschweiz, Winterthur, (AXA LPP Foundation Suisse Romande, Winterthur) (AXA Fondazione LPP Svizzera romanda, Winterthur) (AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur),
General Guisan-Strasse 40,
8400 Winterthur